

Résultats de l'enquête
sur les besoins cartographiques
dans les AMP de la façade atlantique

Rappel du contenu de l'enquête

- Besoin d'anticiper les demandes cartographiques (budget, capacités humaines AFB/BE)
- Toutes nouvelles demandes « post enquête » seront instruites
- Nécessité de prioriser sur les habitats :
 - faisant déjà l'objet d'une mesure de **réduction de pression** (besoin carto pour l'évaluation ou le contrôle) ;
 - soumis à pression et qui pourrait faire l'objet d'une mesure de réduction de pression (besoin carto pour **évaluer le risque**) ;
 - soumis à un développement potentiel d'activités (besoin carto pour appliquer l'**évitement** de la séquence ERC) ;
 - n'ayant jamais été cartographié.
- Suivi dynamique des habitats (comparaison de 2 cartes produites à des dates différentes)

Résultats

- 17 demandes
- Besoin d'échanges bilatéraux pour affiner les demandes, comprendre les lacunes des données historiques, mieux cibler sur les habitats « pressurisés »
- Créer une carte mettant en avant la zone soumise à pression
- Evaluer la S^2 de l'emprise de la pression pour qu'elle ne passe pas entre les « mailles du filet » d'échantillonnage prévu dans la future carto



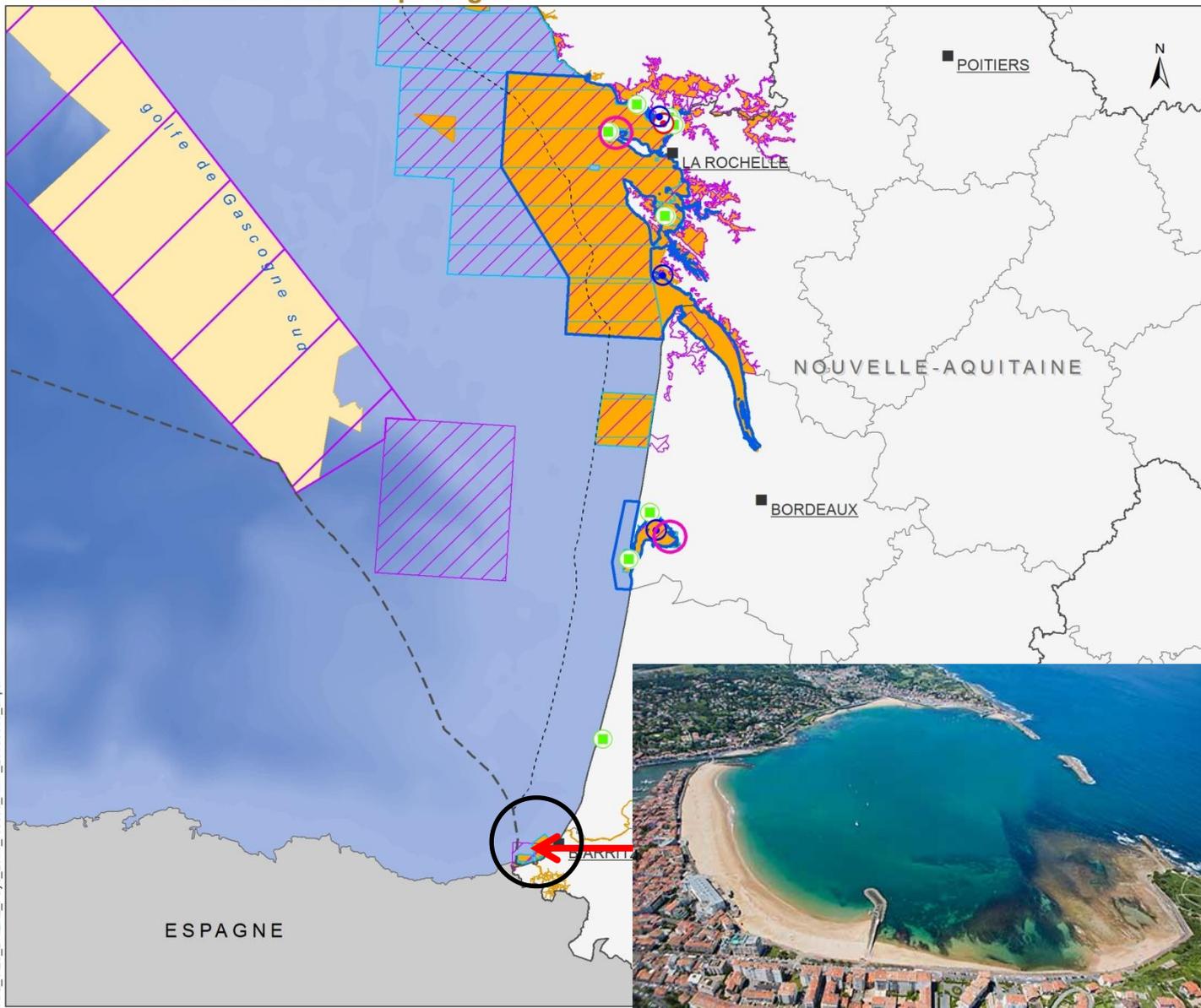
Approche territoriale des demandes

Baie de Saint-Jean-de-Luz

REGION NOUVELLE-AQUITAINE
Réseau des aires marines protégées

EDITEE LE :

09/2018



Aire marine protégée de type national

- Parc naturel marin
- Réserve naturelle nationale et régionale
- Aire de protection de biotope
- Domaine public maritime (Conservatoire du littoral)

Aire marine protégée de type international

Natura 2000 - Directive Oiseaux

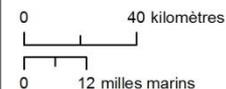
- Zone de protection spéciale

Natura 2000 - Directive Habitats-Faune-Flore

- Zone spéciale de conservation
- Proposition de site d'importance communautaire
- Réserve de biosphère (UNESCO-MAB)
- Zone humide d'importance internationale (RAMSAR)
- Zone marine protégée (OSPAR)

Délimitation maritime française

- Limite des parties françaises des sous-régions marines
- Limite de la mer territoriale française (12M)



Sources des données :
- AMP : AFB, 09/2018
- Limite des sous-régions marines : AFB, 2017
- Limite de la mer territoriale : SHOM*, 2010
- Régions et départements : IGN
- Bathymétrie et isobathes : GEBCO, 2008 et IFREMER
* : ne pas utiliser pour la navigation

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980

Estuaire Loire

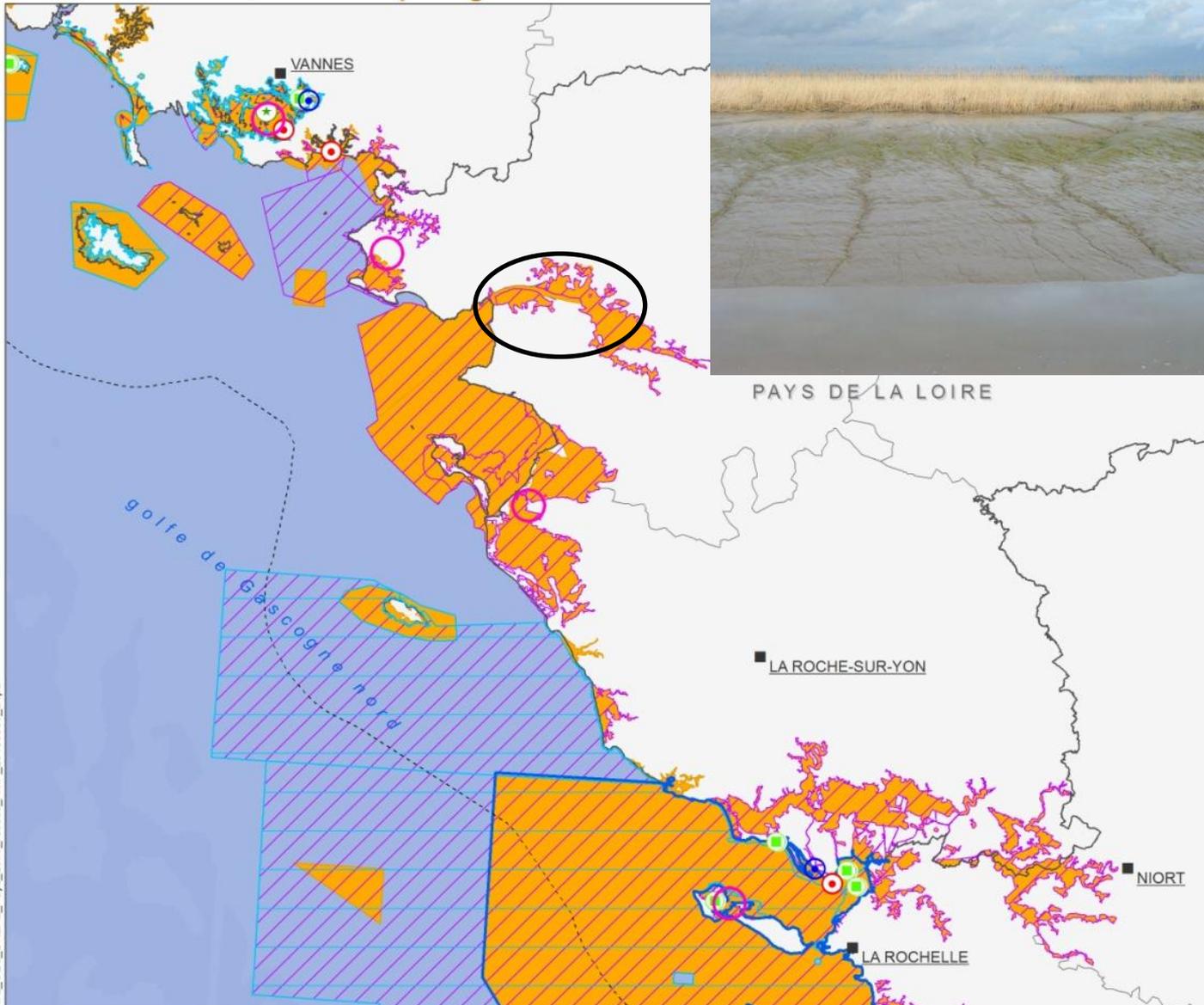


REGION PAYS DE LA LOIRE

Réseau des aires marines protégées

EDITEE LE :

09/2018



Aire marine protégée de type national

- Parc naturel marin
- Réserve naturelle nationale et régionale
- Réserve nationale de chasse et de faune sauvage
- Aire de protection de biotope
- Domaine public maritime (Conservatoire du littoral)

Aire marine protégée de type international

Natura 2000 - Directive Oiseaux

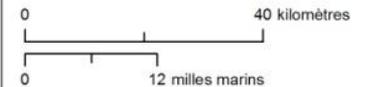
- Zone de protection spéciale

Natura 2000 - Directive Habitats-Faune-Flore

- Zone spéciale de conservation
- Zone humide d'importance internationale (RAMSAR)
- Zone marine protégée (OSPAR)

Délimitation maritime française

- Limite des parties françaises des sous-régions marines
- Limite de la mer territoriale française (12M)



Sources des données :
- AMP : AFB, 09/2018
- Limite des sous-régions marines : AFB, 2017
- Limite de la mer territoriale : SHOM*, 2010
- Régions et départements : IGN
- Bathymétrie et isobathes : GEBCO, 2006 et IFREMER
*: ne pas utiliser pour la navigation

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



Lézard



EDITEE LE : 09/2018

Aire marine protégée de type national

- Parc naturel marin
- Réserve naturelle nationale et régionale
- Réserve nationale de chasse et de faune sauvage
- Aire de protection de biotope
- Domaine public maritime (Conservatoire du littoral)

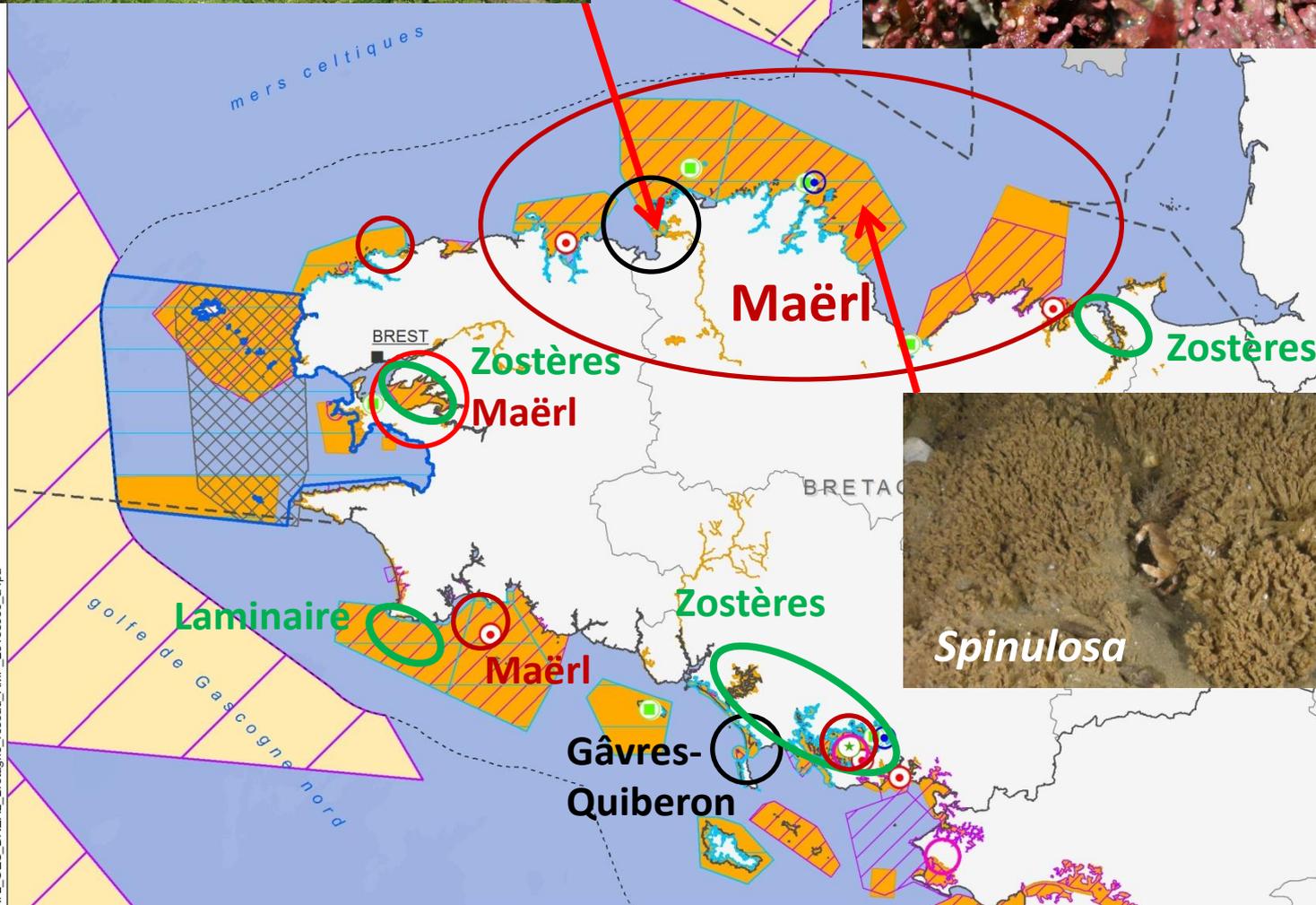
Aire marine protégée de type international

Natura 2000 - Directive Oiseaux

- Zone de protection spéciale

Natura 2000 - Directive Habitats-Faune-Flore

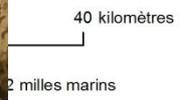
- Zone spéciale de conservation
- Proposition de site d'importance communautaire
- Réserve de biosphère (UNESCO-MAB)
- Zone humide d'importance internationale (RAMSAR)
- Zone marine protégée (OSPAR)



Spinulosa

mer territoriale française

limite des parties françaises des sous-régions marines
 limite de la mer territoriale française (12M)



Sources des données :
 - AMP : AFB, 09/2018
 - Limite des sous-régions marines : AFB, 2017
 - Limite de la mer territoriale : SHOM*, 2010
 - Régions et départements : IGN
 - Bathymétrie et isobathes : GEBCO, 2008 et IFREMER
 *: ne pas utiliser pour la navigation

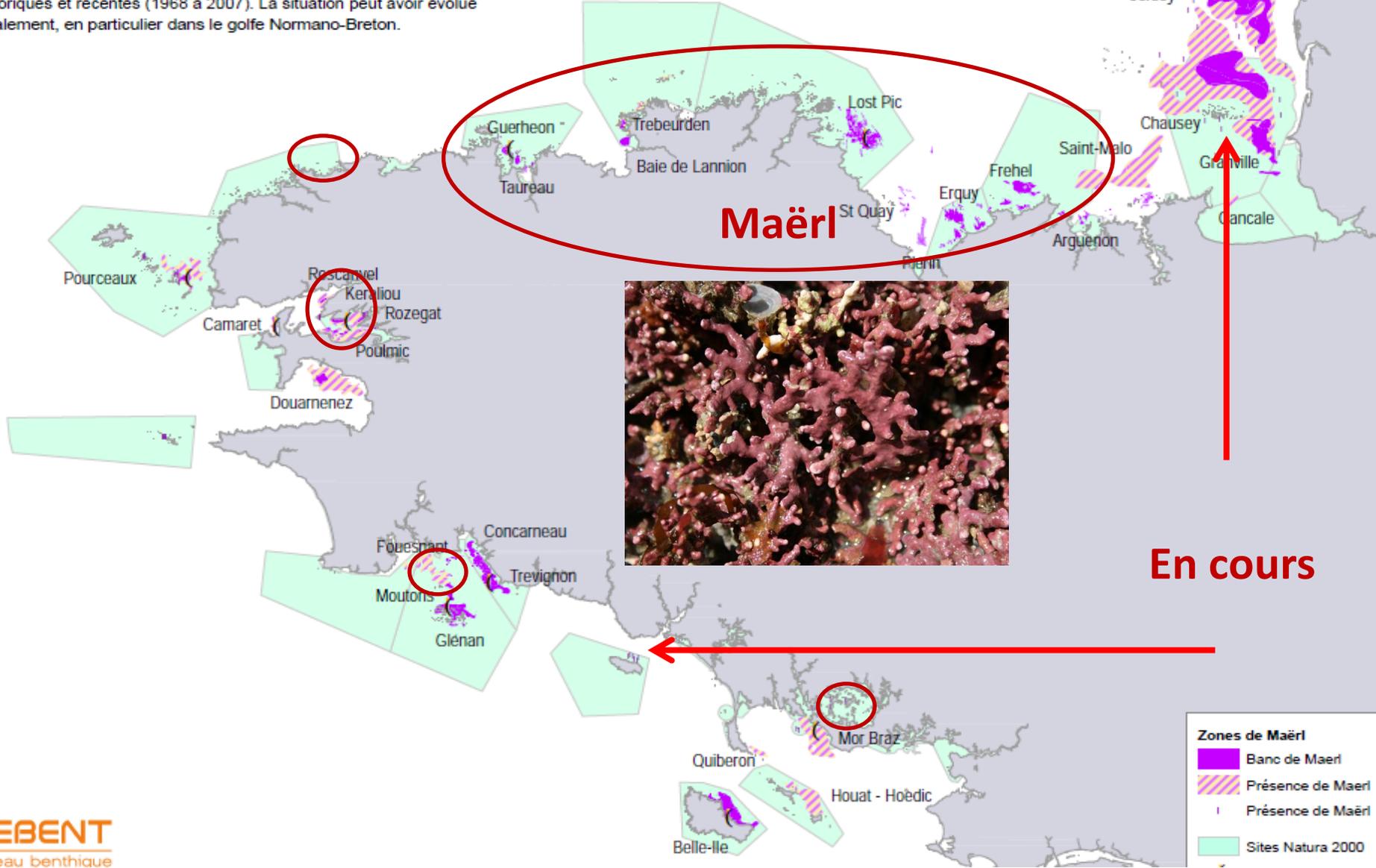
Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980

ATL_GES_DREAL_Bretagne_reseau_AMP_20180903_a4pa

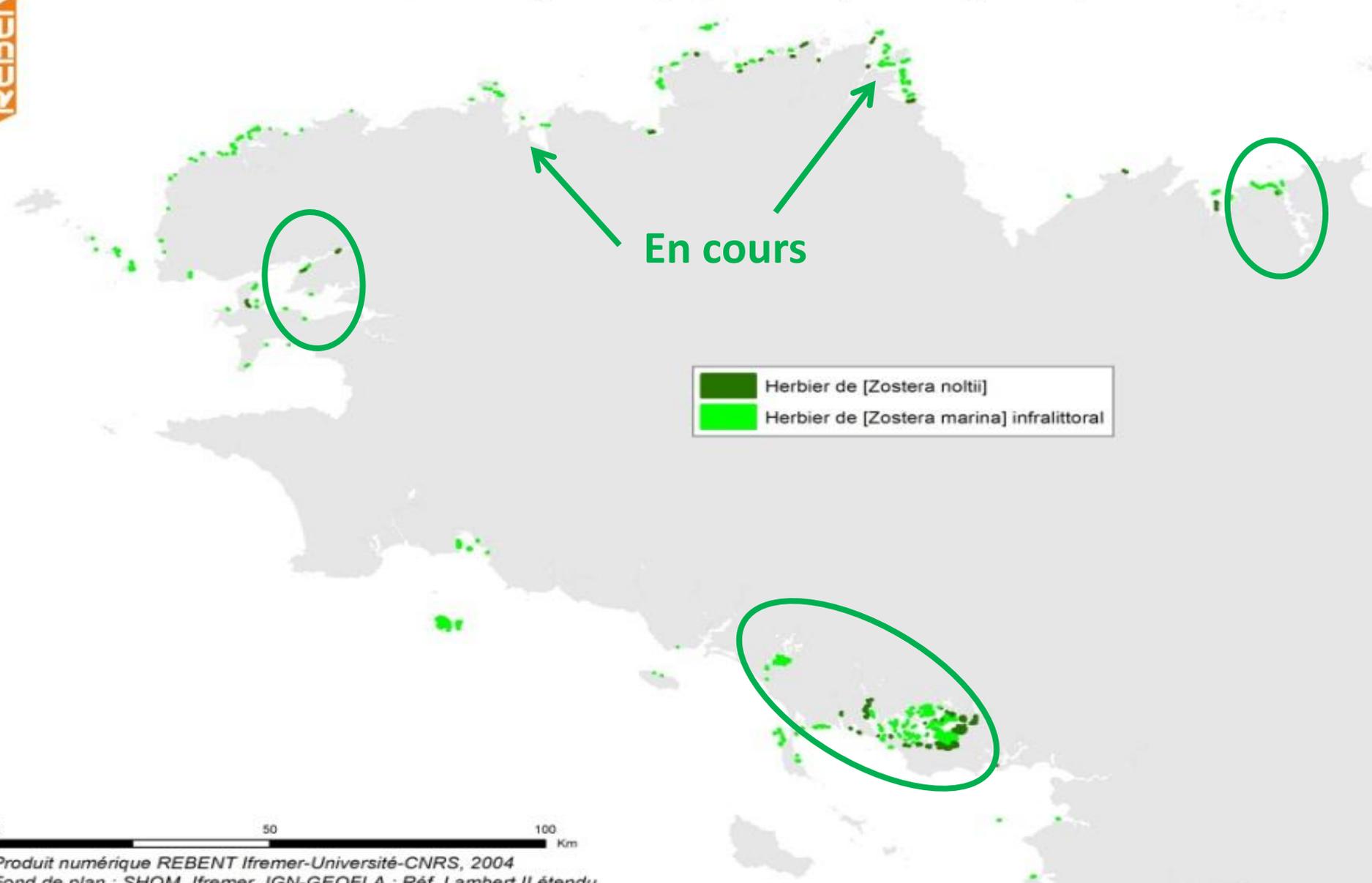
Approche thématique des demandes

Les bancs de maërl de la région Bretagne

Inventaire cartographique reposant sur des données hétérogènes historiques et récentes (1968 à 2007). La situation peut avoir évolué localement, en particulier dans le golfe Normano-Breton.



Les Herbiers de la région Bretagne, 1997-2002 (source Hily C. et al.)

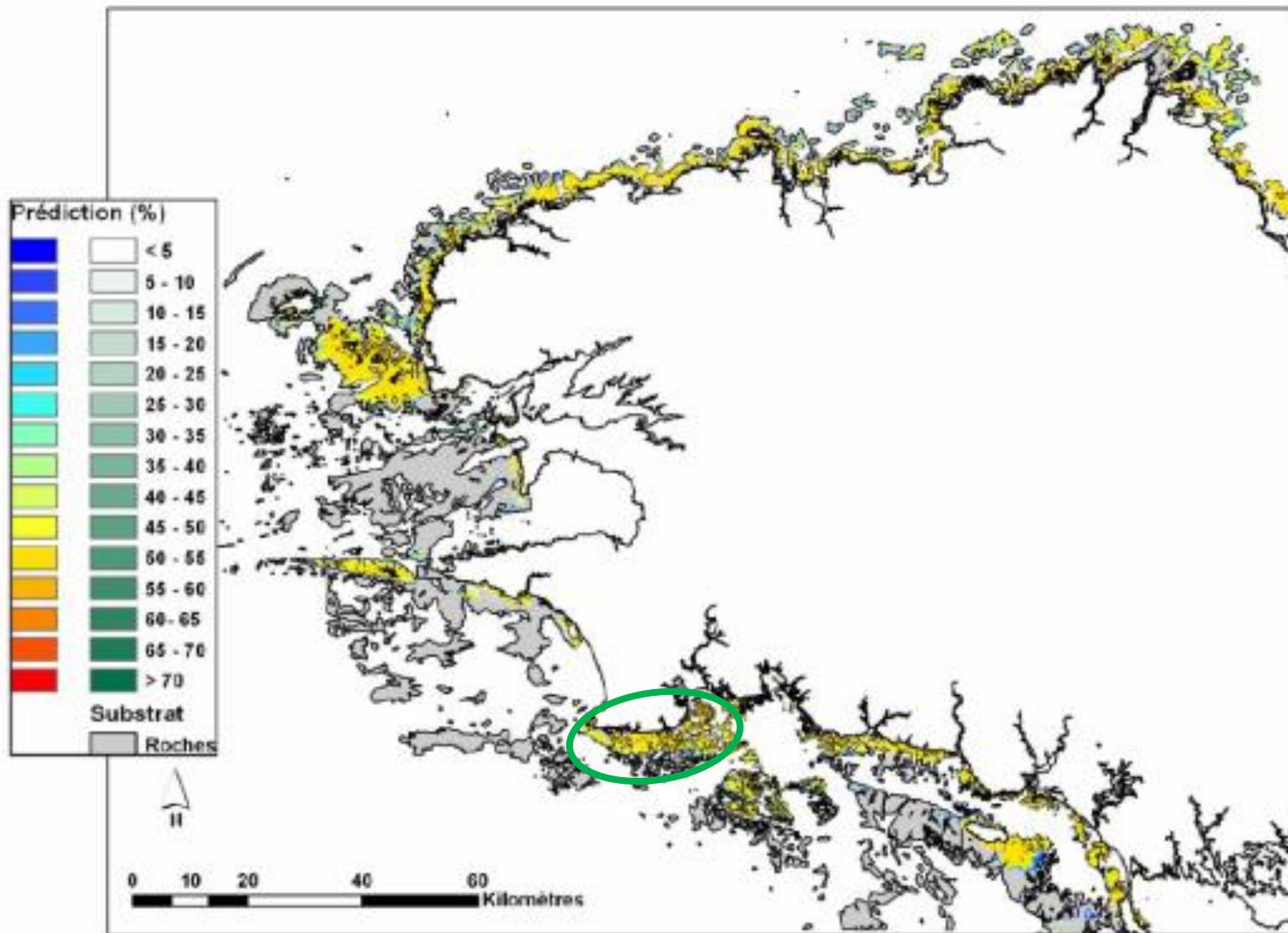


En cours

	Herbier de [<i>Zostera noltii</i>]
	Herbier de [<i>Zostera marina</i>] infralittoral



Cartographie prédictive des probabilités de présence des forêts denses de laminaires du littoral breton



Répartition dans le territoire France métropolitaine pour l'espèce *Sabellaria spinulosa* (INPN)



Morbihan (meuble, oiseaux, bancs huitres)



Estuaire Loire

Habitat préférentiel de juvéniles nés dans l'année de *Pleuronectes platessa*

Légende

— 12 milles

Densité de juvéniles

<1

1-2

2-5

>5

0 25 50 75 100 km



Les habitats non cités via l'enquête

- Hermelles *alveolata*
- Champs de bloc
- Bancs de moule
- Meubles, hors zones estuariennes
- Prés salés
- Haploops
- Récifs
- Algues, hors laminaires

=> Bon signe ? Bonne carto ? Pas de pression ?

Les 1^{ères} demandes éligibles *sous réserve disponibilités € + RH en 2020-2021*

- Maërl : emprise mesure ARP sur CGR et TG, suivi Belle île (a priori, budgets 2019 & RH dispo)
- Zostère : emprise zone développement aquacole/plaisance en Rade Brest, emprise pêche à pied sur l'estuaire de la Rance
- Absence d'une carto (Léguer, St Jean-Luz, Hermelles *spinulosa* TG, Gâvres-Quiberon)
 - ⇒ portage AFB (100 % budget pris en charge)
 - ⇒ ou portage gestionnaire avec 80 % subvention AFB

Les demandes à mûrifier

- Maërl soumis au développement aquacole en Bzh Nord (TG, CGR, BM, Abers)
- Maërl avec une 1^{ère} carte de mauvaise qualité et/ou une envie de réactualisation
 - => Glenan en fonction résultat ARP ?, Rade Brest en fonction d'un bilan carto des données historiques ?
- Demande où Ifremer s'est engagé à faire la carto (mais impatience/impuissance du gestionnaire)
 - => cas de Rade Brest (multifaisceaux) et Golfe Morbihan (zostères)

Les demandes à mûrifier

- Estuaire Loire : attente bilan carto des données historiques, RDV fin 2019
- Laminaire Penmarc'h : besoin RDV bilatéral, attente fin projet SEPALG ou fin ARP ?
- Zostère Ria d'Étel : besoin RDV bilatéral
- Zostère Rance : emprise zone extraction sédiment
- Golfe Morbihan : demande multiple, stratégie zostère à mûrifier, besoin RDV bilatéral

Annexe

FACADES ATLANTIQUE ET MANCHE

Stations de suivis champs de blocs 2014-2017

EDITEE LE :
09/2017

